

Bruxelles, 13 novembre 2020

UN COMITÉ DE NÉGOCIATIONS QUI N'EN ÉTAIT PAS UN...



Ce 12 novembre 2020 se tenait le Comité de Négociation n°495. La CSC Police y participait. Plusieurs points proposés par nos homologues des autres organisations syndicales se trouvaient à l'ordre du jour.

- Proposition de mise en oeuvre de chèques à la consommation pour le personnel de la police Intégrée pour donner suite aux annonces gouvernementales
- Etat des lieux de la célèbre « indemnité kilométrique Covid 19 »
- Proposition de prime forfaitaire à l'instar de ce qui a été proposé dans le secteur des soins de santé
- Transposition de la Circulaire Fonction Publique 686 à la Police Intégrée

Naïvement, nous espérions des avancées significatives dans différents domaines et enfin des mesures visant à reconnaître le caractère essentiel des services de police dans la gestion de cette crise.

Ne laissons pas planer le suspens, **IL N'EN FUT RIEN !**

La proposition de mise en oeuvre **des chèques à la consommation pour la Police Intégrée** a été refusée par la Ministre de l'Intérieur sans pour autant qu'aucun motif ne nous soit réellement communiqué.

Le dossier concernant **l'indemnité kilométrique Covid 19** a connu un nouveau rebondissement (encore) lorsque l'autorité nous a signalé que la Police Fédérale prendrait les mesures nécessaires pour payer son personnel lorsque les budgets seront débloqués mais que pour la Police Locale cela se ferait au cas par cas.

Une nouvelle fois, l'autorité mange sa parole et est incapable de nous fournir des garanties. Alors que nos collègues du reste de la fonction publique ont déjà perçu ces indemnités, la Police Intégrée semble être composée de sous fonctionnaires qui ne peuvent attendre un traitement équitable. Malgré cela, l'autorité nous précisera que cette indemnité est un « droit acquis » pour le personnel. Dès lors, nous nous interrogeons sur ce qui empêche la mise à exécution de ce « droit acquis » ...

Les chèques à la consommation étant enterré, une autre proposition sera formulée concernant **l'octroi d'une prime forfaitaire** à l'instar de ce qui a été fait dans le secteur des soins de santé. L'autorité a dit reprendre la proposition en vue de l'examiner. Vu la situation et l'absence d'approche proactive dans ces dossiers, gageons que cette proposition a fort peu de chances d'aboutir.

Comme pour les chèques à la consommation, la proposition de **transposition de la Circulaire Fonction Publique 686** n'a pas été retenue. Cette fois non pas sur décision de la Ministre de l'Intérieur mais sur base d'un avis de Comité de Concertation de la Police Intégrée (Task force). Ce forum rassemblant des représentants de la Police Fédérale et de la Police Locale a estimé qu'il existait suffisamment d'aspect statutaire favorable au personnel pour assurer la garde de leurs enfants si les écoles venaient à fermer de nouveau. Cette réunion aura duré plusieurs heures pour n'aboutir à rien. Aucune proposition n'aura été retenue et l'autorité n'aura rien proposé en retour.

Voici comment sont considérés les membres du personnel de la Police Intégrée, un secteur essentiel à la gestion de la crise sanitaire.

Visiblement, nos collègues ne doivent rien attendre d'autres que les communications creuses et impersonnelles transmises par mail ces derniers mois. Pourquoi ? peut-être simplement parce que cela ne coûte rien...

Que faisons nous maintenant ?

Une rencontre en urgence avec la Ministre de l'Intérieur a été demandée. Un nouveau Comité de Négociation devrait se tenir le 25 novembre 2020, l'autorité prendra-t-elle la mesure de la situation ? Nous vous tiendrons informé de la situation et des suites qui seront données.

NOUS SOMMES AVEC VOUS – SEREZ-VOUS AVEC NOUS ?